

Bruxelles, le 21 mai 2024
(OR. en)

10194/24

**Dossier interinstitutionnel:
2023/0303(NLE)**

POLCOM 198

NOTE

Objet: Avis concernant la date d'entrée en vigueur de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la République argentine modifiant l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la République argentine au titre de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 concernant la modification des concessions pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'Union européenne à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne

L'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la République argentine modifiant l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la République argentine au titre de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 concernant la modification des concessions pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'Union européenne à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne¹, signé à Genève le 4 décembre 2023, est entré en vigueur le 26 avril 2024.

¹ Le texte de l'accord est publié au JO L, 2024/1326, 17.5.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/agree/2024/1326/oj>.